

Auxerre, le jeudi 02 février 2023

Arrivée le  
06 FEV. 2023  
Communauté de l'Auxerrois

Communauté d'agglomération de l'Auxerrois  
Monsieur le Président  
6bis rue du maréchal Leclerc  
BP 58  
89010 AUXERRE CEDEX

Réf : AD/LH  
Objet : PLU DE ST BRIS-LE-VINEUX

**Dossier suivi par Monsieur Swann BERNEAU**



Monsieur le Président,

Vous nous sollicitez pour avis sur le projet de PLU arrêté de la commune de St-Bris-le-Vineux.

Après examen de ce dossier, au regard des éléments fournis dans le dossier de PLU, nous formulons les remarques suivantes :

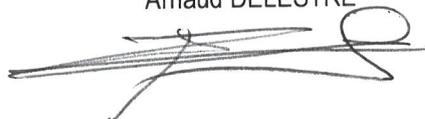
- L'agriculture est prise en compte dans le diagnostic mais il manque des éléments importants. L'orientation technico-économiques des exploitations ayant leur siège sur la commune n'apparaît pas dans le rapport de présentation. Il manque également des informations sur les bâtiments d'élevage présents sur la commune et les règles relatives au principe de réciprocité qui s'y appliquent.
- Des efforts ont été faits pour limiter au maximum l'étalement urbain et la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers, les résultats de ce travail sont satisfaisants.

Le reste du document ne soulève pas d'autres remarques de notre part.

Sous réserve de la prise en compte des remarques formulées précédemment, nous émettons un **avis favorable** sur le projet de PLU arrêté de la commune de St-Bris-le-Vineux.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Arnaud DELESTRE



Le Président.

